

Communiqué du 22 janvier 2013

Second volet de la 6<sup>e</sup> révision de l'AI à la commission du Conseil des Etats (élimination des divergences)

## La CSSS-E soutient la division du projet «6b»

**Les organisations de personnes handicapées saluent la décision de la CSSS-E de diviser la révision de l'AI 6b, à l'instar du Conseil national. Avec cette recommandation à son plénum, la commission prend en compte les sacrifices consentis jusqu'ici par les personnes avec un handicap dans le cadre des révisions précédentes.**

En soutenant la division, la CSSS-E utilise dans un premier pas la marge de manœuvre à disposition financièrement pour améliorer notablement le projet. Le fait est que l'assainissement de l'AI avance plus vite que prévu et que les attentes ont été régulièrement et nettement dépassées ces dernières années. Et rien n'indique un changement dans cette évolution.

### Un système de rentes à améliorer impérativement

Les organisations de personnes handicapées attendent avec impatience les prochaines décisions de la commission dans le cadre de l'élimination des divergences, en particulier celles concernant un nouveau système de rentes plus juste. Elles espèrent que la commission et le Conseil des Etats suivront la ligne du Conseil national. En décembre, celui-ci a légèrement amélioré le système controversé du Conseil fédéral en acceptant la proposition du conseiller national PDC Christian Lohr (rente complète maintenue dès 70% d'invalidité).

La **DOK** (Conférence des organisations faïtières de l'aide privée aux personnes handicapées) est l'union des principales organisations de l'aide et de l'entraide dans le domaine du handicap. Sa tâche consiste à représenter et à coordonner les intérêts de ses membres sur le plan national. Elle assure l'organisation d'activités sociopolitiques communes qui servent les intérêts des personnes handicapées.

Les organisations de personnes handicapées sont regroupées dans l'association «Non au démantèlement de l'AI» afin de lancer un référendum au cas où les intérêts des personnes handicapées n'étaient pas pris en compte.

Contact: Mélanie Sauvain  
AGILE Entraide Suisse Handicap (membre de la DOK)  
Mobile: 079 756 45 40  
[melanie.sauvain@agile.ch](mailto:melanie.sauvain@agile.ch)